

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix septembre deux mille vingt et un, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Maire

PRÉSENTS

MM, JUBERT, BORDES, LAMY, FRICHOT, GOUSSARD, GIRAUD, Adjoint
MM, MOUTET, JEANNE, FRICHOT, GOURGUECHON, HESLOUIN, COCHELIN, DIETRICH, CHERDEL, GUERIN, DURAND, GILLET, GOUIN, MARTIN, POISSON

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Pascal LHOSTE qui donne pouvoir à Monsieur Stéphane GOUIN
Madame Evelyne RAPP-LEROY qui donne pouvoir à Madame Sylvie GOUSSARD
Monsieur Jean-Pierre HUBERT DIGER qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT
Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY
Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET – arrivé à 19 heures 28
Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Madame Claire DURAND – arrivée à 19 heures 14
Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

ABSENTS

Monsieur Mathieu DE PIBRAC

PARTICIPAIT À LA RÉUNION

Madame Sophie TOUDY-CLÉMENT, Secrétaire Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 03 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Alain HESLOUIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Maire indique :

- les points suivants à ajouter à l'ordre du jour :
 - ✓ Décisions modificatives –budget Bourg Centre
 - ✓ Décisions modificatives – budget Bâtiments
 - ✓ Décisions modificatives – budget Assainissement
 - ✓ Participation Habitat Eurélien – Travaux rue du Bois Chevalier

- les points suivants à retirer de l'ordre du jour :
 - ✓ Annulation de la délibération n°2020/190 du 8 octobre 2020
 - ✓ Cession des parcelles ZN 957-949-948-947 & 946

Il est donné lecture de courriers de remerciements :

- Du CNFPT pour l'accueil de la formation d'intégration du mois de septembre (prêt de la salle et disponibilité des agents – accueil et BCPM)
- Du COS pour le prêt du car lors de leur sortie organisée au mois de juin

Le compte rendu de la séance du 16 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

FINANCES PUBLIQUES

➤ PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57 – APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le Conseil, à l'unanimité, ADOPTE, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour le budget principal de la Commune et les budgets annexes appliquant l'instruction comptable M14, le règlement budgétaire et financier qui fixe les règles de gestion applicables à la Commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

➤ PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la programmation du projet d'enfouissement des réseaux pour 2022 ainsi que le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'ENGAGE à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire et à inscrire les crédits correspondants à son budget.

➤ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE HAND BALL CLUB BONNEVALAIS - HBCB

L'association sportive Hand Ball Club Bonnevalais – HBCB qui avait un bureau démissionnaire n'a pas fait de demande de subvention en début d'année. Depuis le 18 septembre dernier, un nouveau bureau a été constitué, soutenu par le comité Handball28. Afin de relancer cette association, le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros.

➤ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA CONFRÉRIE DES FÊLÉS DE LA TERRINE

Lors de la dissolution du Comité Bonneval-Westerham, et par délibération n°2018-105 du 24 mai 2018, la municipalité a accepté le versement de la somme de 4 516,28 euros correspondant au solde du compte bancaire de ce Comité.

Il avait été alors convenu que la moitié de cette somme, soit 2 250 euros reviendrait à la Confrérie des Fêlés de la Terrine pour l'organisation de manifestation lors de la pentecôte 2020. Cette manifestation n'ayant pu se faire en 2020 vu le contexte sanitaire, la Confrérie a décidé de la reporter en 2022.

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 2 250 euros à la Confrérie des Fêlés de la Terrine pour l'organisation de la manifestation prévue en juin 2022.

oooooooooooooooooooo

DOMAINE & PATRIMOINE

➤ ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°190/2020 DU 8 OCTOBRE 2020

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le retrait de ce point.

➤ CESSION DES PARCELLES ZN 957-949-948-947 & 946

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le retrait de ce point.

➤ ACQUISITION DE VANNAGES ET ILES – COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION N°2021/086 DU 8 AVRIL 2021

Le Conseil, à la majorité, Messieurs BILLARD ET HESLOUIN ne participant pas au vote, DÉCIDE de se porter acquéreur de la parcelle ZM 38 en totalité et d'une partie des parcelles ZM 84 et AD 153 sises à Bonneval pour l'euro symbolique.

➤ SIGNATURE DES ACTES DE CESSION PAR ACTES ADMINISTRATIFS – DÉSIGNATION DE L'ADJOINT EN CHARGE DE LA SIGNATURE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition de la parcelle ZM 38 et d'une partie des parcelles ZM 84 et AD 153 et DESIGNER Monsieur Eric JUBERT, 1^{er} Adjoint, pour procéder à la signature de cet acte. DIT QU'en cas d'empêchement de ce dernier, la représentation de la Commune sera assurée par Madame Danielle BORDES, 2^{ème} Adjointe et en leurs absences ou empêchements simultanés, par Monsieur Jean-Michel LAMY, 3^{ème} Adjoint.

➤ CESSION DE MATÉRIEL

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE la cession d'une machine à bois à Monsieur JUMEL, qui s'est porté acquéreur pour un montant de 1 000 euros.

oooooooooooooooooooo

COMMANDE PUBLIQUE

➤ PLACEMENT ET GESTION D'UN PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée le 1^{er} juillet 2021 avec pour date limite de remise des offres le 5 octobre 2021 à 12 heures,

Le Conseil, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 19 octobre 2021, à l'unanimité, DÉCIDE de retenir :

Lot 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers de la Commune

l'offre des assurances PILLIOT, courtier mandaté par la compagnie VHV Allgemeine Versicherung AG, sises rue de Witternesse à AIRE SUR LA LYS (62921) pour un montant de 23 582.81 € HT soit 25 532.97 € TTC. La prime annuelle sera calculée chaque année par application d'un taux sur les superficies déclarées et sur les valeurs assurées, ce taux étant fixé à 0.8890 € TTC. L'indice de la Fédération Française du Bâtiment pourra s'appliquer.

Lot 2 : Responsabilité civile générale et responsabilités diverses

l'offre des assurances PILLIOT, courtier mandaté par la compagnie VHV Allgemeine Versicherung AG, sises rue de Witternesse à AIRE SUR LA LYS (62921) pour un montant de 12 248.02 HT soit 13 350.25 € TTC. La prime annuelle sera calculée chaque année par l'application d'un taux de 2.9178 %

sur la masse salariale hors charge de l'année N-1 pour la responsabilité civile générale et sera forfaitaire pour les autres responsabilités

Lot 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur et auto mission

l'offre des assurances PILLIOT, courtier mandaté par la compagnie Great Lakes Insurance SE (GLISE), sises rue de Witternesse à AIRE SUR LA LYS (62921) pour un montant de 6 926.03 € HT soit 8 152.97 € TTC pour la solution de base, auquel s'ajoute la variante 1 auto-mission pour un montant de 651.60 € HT soit 800.00 € TTC et la variante 2 bris de machines d'un montant de 2 125.46 € HT soit 2 316.75 € TTC. La prime annuelle sera calculée en fonction du nombre et du type des véhicules, concernant la variante 2 bris de machine un taux de 0.0082 € TTC s'appliquera

Lot 4 : Protection juridique et défense pénale des agents et des élus

l'offre du cabinet 2C Courtage agissant pour le compte de la société CFDP ASSURANCES sis Résidence Théophile Gautier 7 rue Georges Magnoac à TARBES (65000) pour un montant de 910.62 € HT soit 1 032.64 € TTC pour la solution de base protection juridique et un montant de 85.80 € HT soit 97.30 € TTC pour la solution de base défense pénale des agents et des élus. Les primes annuelles sont forfaitaires et peuvent être révisées sous réserve du taux de taxes légal applicable à l'exercice concerné

Lot 5 : RC atteinte à l'environnement

Déclarer le lot infructueux, aucune offre n'ayant été reçue

L'ensemble des lots débutera au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans.

➤ **SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT – MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION**

Vu la délibération n°2021-011 du 11 février 2021, décidant de retenir la société VERDI sise 6 Avenue Nicolas Conté à CHARTRES (28800) pour un montant de 143 070,00 € HT afin d'effectuer un schéma directeur assainissement qui prévoit un diagnostic global de la commune en eaux usées et eaux pluviales.

La Commune rencontre des difficultés particulières sur le réseau d'eaux pluviales de la Zone d'Activité Nord. La société VERDI propose d'avoir un diagnostic eaux pluviales plus complet sur cette zone avec les prestations suivantes :

- Approfondissement du repérage des réseaux d'eaux pluviales avec un relevé topographique complémentaire
- Analyse des bassins versant et dimensionnement
- Vérification du fonctionnement du poste de relèvement des eaux pluviales
- Visite de conformité de 6 entreprises de la zone d'activité
- Proposition de travaux afin de réduire les risques d'inondation chez les industriels.

Une modification en cours d'exécution est nécessaire et entrainerait une plus-value de + 7 500,00 € HT soit un montant total du marché de 150 570 € HT.

Le Conseil, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 19 octobre 2021, à l'unanimité, DÉCIDE de retenir la plus-value de 7 500,00 € HT.

➤ **RÉFECTION DE VOIES COMMUNALES N°103 & 100**

Afin de réaliser les travaux d'une partie de la voie communale n°103 reliant la route de Jupeau au Rouvre et la voie communale n°100, une demande de devis a été faite avec en offre de base la VC 103 et en variante la VC 100.

2 entreprises ont répondu (Colas et Villedieu).

Le Conseil, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 19 octobre 2021, à l'unanimité, DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise Colas sise 11 rue du 19 mars 1962 à LE COUDRAY (28630) pour un montant de 13 028,00 € HT pour l'offre de base et de 23 200,00 € HT pour la variante soit un total de 36 228,00 € HT.

oooooooooooooooooooo

SOCIAL

➤ PARTICIPATION FSL LOGEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE, de verser la somme de 1 005 euros, soit la somme de 3 euros par logement, au Conseil Départemental pour le Fonds de Solidarité Logement.

oooooooooooooooooooo

➤ INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

FINANCES PUBLIQUES

➤ DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET BOURG CENTRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

Investissement- Dépenses

Chap 20 Immobilisations incorporelles :

Compte 2051 – "concessions et droits similaires"	+ 10 000 €
--	------------

Chap 21 Immobilisations corporelles :

Compte 2188 - "autres immobilisations corporelles"	- 10 000 €
--	------------

➤ DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET BÂTIMENTS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement- Dépenses

Chap 011 Charges à caractère général :

Compte 60612 – "énergie-électricité"	+ 2 000 €
--------------------------------------	-----------

Fonctionnement- Recettes

Chap 75 Autres produits de gestion courante :

Compte 752 – "revenus des immeubles"	+ 2 000 €
--------------------------------------	-----------

➤ DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement- Dépenses

Chap 011 Charges à caractère général :

Compte 6063 – "fourniture d'entretien et de petit équipement" + 325 000 €
Compte 617 – « étude et recherches » + 10 000 €

Chap 65 Autres charges de gestion courante :

Compte 658 – "charges diverses de la gestion courante" + 250 000 €

Fonctionnement- Recettes

Chap 042 Opération d'ordre de transfert entre section :

Compte 7811 – "reprises sur amortissements des immobilisations" + 585 000 €

Investissement- Dépenses

Chap 040 Opération d'ordre de transfert entre section :

Compte 2813 – "construction" + 585 000 €

Chap 21 Immobilisations corporelles :

Compte 2158 – « autres » - 585 000 €

➤ PARTICIPATION HABITAT EURÉLIEN – TRAVAUX RUE DU BOIS CHEVALIER

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à demander à Habitat Eurélien le remboursement de la somme de 28 902,50 euros HT correspondant à 50% du coût des travaux du parking situé près de l'école élémentaire qui est utilisé par les parents des élèves et les locataires des immeubles d'Habitat Eurélien.

Après signature des différents documents, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures 03.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Joël BILLARD

